



Doc. 15845

11 octobre 2023

Réaction aux attaques violentes dans le nord du Kosovo*

Proposition de résolution

déposée par M. Knut ABRAHAM et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'attaque violente perpétrée le 24 septembre 2023 dans le nord du Kosovo¹ par un commando de paramilitaires serbes, comptant le vice-président du parti liste serbe Milan Radoičić, est préoccupante. L'attaque a été menée à l'aide d'armes de guerre lourdes contre des patrouilles de police du Kosovo, tuant un policier kosovar. Cette agression sur le territoire du Kosovo devrait être condamnée. Les mobilisations répétées des forces armées serbes le long de la frontière du Kosovo et l'enlèvement de trois policiers kosovars en juin 2023 sont aussi alarmants. La paix et la stabilité dans la région sont de plus en plus menacées.

L'Assemblée parlementaire devrait appeler les États membres du Conseil de l'Europe à condamner avec la plus grande fermeté l'attaque du 24 septembre 2023. Elle devrait également appeler les États membres de l'Union européenne à lever les mesures adoptées contre le Kosovo en juin, et demander aux autorités serbes de traduire en justice les personnes responsables de l'attaque qui résident actuellement en Serbie, conformément à l'État de droit.

En outre, l'Assemblée devrait demander au Gouvernement du Kosovo de divulguer toutes les preuves de l'attaque et de se coordonner avec les institutions internationales compétentes au Kosovo pour vérifier si les preuves sont convaincantes. La Serbie devrait s'abstenir de toute nouvelle escalade qui saperait l'ordre constitutionnel de la République du Kosovo, comme condition préalable à la poursuite des négociations d'adhésion à l'Union européenne et au décaissement de fonds. Il s'agit notamment de se garder de tenir des discours de haine et de diffuser des mensonges dénués de tout fondement sur le «nettoyage ethnique» et les «pogroms» dans la République du Kosovo.

Signé (voir au verso)

1. * Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la [Résolution 1244](#) du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.



Signé²:

ABRAHAM Knut, Allemagne, PPE/DC
BABACAN Abdurrahman, Türkiye, NI
BASHA Lulzim, Albanie, PPE/DC
BILALLI ZENDELI Arta, Macédoine du Nord, SOC
BUSHKA Klotilda, Albanie, SOC
BUŠIĆ Zdravka, Croatie, PPE/DC
CANBEY Mustafa, Türkiye, NI
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
DIBRANI Adnan, Suède, SOC
ENGELHARDT Heike, Allemagne, SOC
ESSL Franz Leonhard, Autriche, PPE/DC
FAXE Sascha, Danemark, SOC
GJONAJ Etilda, Albanie, SOC
GJYLAMETI Blerina, Albanie, SOC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
GRIFFITHS Leslie, Royaume-Uni, SOC
HAJDUKOVIĆ Domagoj, Croatie, SOC
JONSSON Mattias, Suède, SOC
KARAMANLI Marietta, France, SOC
KOÇAK Konur Alp, Türkiye, NI
LASCHET Armin, Allemagne, PPE/DC
LUCKS Max, Allemagne, SOC
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, CE/AD
NIKOLAKOPOULOS Andreas, Grèce, PPE/DC
PAHLKE Julian, Allemagne, SOC
PETIR Marijana, Croatie, PPE/DC
PISCO Paulo, Portugal, SOC
POLIDORI Catia, Italie, PPE/DC
ROBLES Gonzalo, Espagne, PPE/DC
SAID Chris, Malte, PPE/DC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC
STIER Davor Ivo, Croatie, PPE/DC
TABAKU Jorida, Albanie, PPE/DC
TÜRK-NACHBAUR Derya, Allemagne, SOC
ULLRICH Volker, Allemagne, PPE/DC
USTINOVA Oleksandra, Ukraine, ADLE
ZAMPA Sandra, Italie, SOC

2. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe